

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2008
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 13
Secrétaire de séance : Frédérique CHOIRAL

1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2008

2- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CHEF-LIEU : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet des travaux d'aménagement au Chef-lieu. Une consultation a donc été engagée afin de choisir un maître d'œuvre, il rappelle que le projet d'étude porte sur 820 m mais que dans un premier temps juste une tranche de travaux va être réalisée (portant sur 120m). La commission d'appel d'offres s'est réunie et après analyse des propositions (méthodologie, planning, techniques employées, prix...) c'est le cabinet Bernard LONGERAY qui a été retenue. Le montant du marché est de 21 492.00 €HT.

3- **INSTAURATION DE LA P.V.R. SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL** : Depuis la loi S.R.U., le conseil municipal peut instituer une participation pour le financement de tout ou partie des voies nouvelles et réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions. Ainsi une participation pourra être demandée pour financer les équipements publics (réseaux secs et humides) permettant l'urbanisation du terrain. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'instaurer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour voirie et réseaux définie aux articles L 332-11.1 et L 332-11.2 du Code de l'Urbanisme.

4- **GESTION DU PERSONNEL : PROJET DE DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE** : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984 prévoit désormais que « le nombre maximum de fonctionnaire appartenant à un des cadres d'emplois A, B ou C à l'exception des agents de police municipale, pouvant être promu à un grade d'avancement, est déterminé par application d'un taux de promotion. Ce dernier est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique paritaire. Le Conseil Municipal décide d'instituer le dispositif de taux de promotion de grade pour tous les cadres d'emploi de la collectivité et de fixer le ratio d'avancement de grade à 100%, il précise qu'avant de valider cette décision le CTP sera saisi du projet.

5- **ETAT D'ASSIETTE DES COUPES – EXERCICE 2008** : Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2008 :

Série	Parcelle	Année de passage Aménagement	Destination Proposition de l'ONF	Surface à parcourir (ha)	Volume présumé (m3)	Estimation en Euros	Destination
U	2		DEL 2008	0.6	40 m3	300	Cession amiable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;
REFUSE cette proposition,
DEMANDE que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-dessus,
DESIGNE comme garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe :

- Monsieur Marcel MUGNIER-POLLET,
- Monsieur Pierre LIAGRE,
- Monsieur Pascal PONCET.

PRECISE que cette délibération annule et remplace celle du 27 septembre 2007.

6- **ETAT D'ASSIETTE DES COUPES – EXERCICE 2009** : Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2009 :

Série	Parcelle	Année de passage Aménagement	Destination Proposition de l'ONF	Volume présumé (m3)	Estimation en Euros	Destination
U	2		DEL 2009	50 m3	0	Cession amiable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

REFUSE cette proposition,

DEMANDE que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-dessus, DESIGNER comme garants solidairement responsables du bon déroulement de la coupe :

- Monsieur Didier CHAPPAZ,
- Monsieur Benoît CHOIRAL,
- Monsieur Jean-Pierre GAIDO.

PRECISE que cette délibération annule et remplace celle du 11 août 2008.

7- **DECLARATION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE D'ANNECY AUX JEUX OLYMPIQUES D'HIVER 2018** : Monsieur le Maire fait part au Conseil que la Ville d'Annecy et le Conseil Général de la Haute-Savoie ont décidé, d'un commun accord, de répondre à la volonté du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) d'accueillir à nouveaux les jeux d'hiver en France. Annecy s'est donc officiellement déclarée candidate au nom de toute la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré *par 11 voix pour et 2 abstentions*, déclare apporter son soutien à la candidature d'Annecy.

8- **DEMANDE DE SOUTIEN CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE** : Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier de Gilles RAVANCHE, Conseiller Régional et membre de la commission départementale de la présence postale demandant aux conseils municipaux de signer une pétition contre la privatisation de la poste. Le Conseil Municipal précise qu'il tient à conserver ce service public au sein de la Commune. Lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal une délibération sera prise dans ce sens.

9- **PREVISION DE TRAVAUX (PARKING)** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est envisagé la réalisation d'un parking pour la dépose des enfants concernant la future école. Ce dernier serait également utile pour l'aménagement de la future zone AU et il est d'autre part nécessaire que le chef-lieu dispose de places de stationnements supplémentaires. Le Conseil Municipal est favorable et donne un accord de principe Monsieur le Maire va étudier ce projet.

10- **PLAN DE SECOURS COMMUNAL** : Mr FONTAINE précise que la commission a bien avancé sur ce dossier. Il fait part au Conseil Municipal qu'une réunion est prévue avec les institutrices le 10 décembre car l'école doit également élaborer un plan de secours, ce dernier doit être scindé avec celui de la commune.

11- **AFFAIRES SCOLAIRES** : Madame SBAFFO informe le Conseil que la Directrice le remercie pour les travaux et les diverses acquisitions réalisés. Elle informe le Conseil que les institutrices vont suivre une formation de 1^{er} secours (brevet de secourisme) et elle précise qu'il serait nécessaire que l'agent ayant les fonctions d'ATSEM y participe également.

10- **ILLUMINATIONS DE NOEL** : Elles seront installées au début du mois de décembre et la dépose sera effectuée à partir du 16 janvier. Les enfants décoreront le sapin de Noël le 2 décembre.